

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Section droit civil et administratif	No SD SD-2023-2692
OBJET	Recommander au conseil qu'un avis de motion soit donné pour le Règlement numéro L-13004 modifiant le Règlement L-10242 concernant les salles de danse publiques et que ce règlement soit adopté lors d'une séance subséquente	
No dossier(s) interne(s) : 101-22-20156/DJL No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2023-05-31 Date CM souhaitée : 2023-06-06		
Actions : ADOPTION DE RÈGLEMENT, AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION DE PROJET DE RÈGLEMENT No règlement : L-13004 Type de règlement : Statutaire Titre du règlement : Règlement numéro L-13004 modifiant le Règlement L-10242 concernant les salles de danse publiques Requérant : Service des affaires juridiques Consultation publique : Non Dispo. susceptible approb. référendaire : Non Lettre d'invitation : Non Approbation externe : Non		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS		
<p>Le Règlement numéro L-10242 concernant les salles de danse publiques régit les heures d'ouverture des salles de danse publiques.</p> <p>Actuellement, ce règlement définit l'expression « salles de danse publiques » comme étant « tout bâtiment, partie de bâtiment ou endroit où le public est admis moyennant un prix d'entrée ou toute autre contrepartie et où les participants se livrent à la danse ».</p> <p>L'adoption du Règlement numéro L-13004 modifierait cette définition afin de rendre le règlement applicable à l'ensemble des salles de danse publiques sur le territoire, en retirant la notion de contrepartie.</p>		
IMPACTS MAJEURS		
NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS		
NE S'APPLIQUE PAS		
CULTURE		
NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES		
Dépôt du projet de Règlement numéro L-13004; Avis de motion pour l'adoption du Règlement numéro L-13004; Adoption du Règlement numéro L-13004 par le conseil municipal; Publication d'un avis public d'entrée en vigueur du Règlement numéro L-13004.		
CADRE NORMATIF		
Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19). Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1).		
REMARQUE(S)		

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Section droit civil et administratif	No SD SD-2023-2692
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13004 modifiant le Règlement L-10242 concernant les salles de danse publiques.</p> <p>de demander à la greffière ou la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13004 modifiant le Règlement L-10242 concernant les salles de danse publiques.</p> <p>de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13004 modifiant le Règlement L-10242 concernant les salles de danse publiques.</p>		